



## Les questions à se poser

### **pour créer ou développer un atelier de palmipèdes**

Vous désirez faire vos premiers pas dans la filière palmipèdes. L'élevage ou le gavage peut constituer votre activité principale ou un élevage complémentaire sur l'exploitation.

**Soit vous souhaitez vous impliquer dans tous les temps forts de l'élevage :** préparation des bâtiments, réception des canetons, démarrage des lots , suivi de la période de croissance et finition, enlèvement des animaux et gestion des vides sanitaires.

**Soit vous voulez vous investir dans la gestion d'un atelier de gavage :** réception des animaux, veille de l'ambiance du bâtiments (hygrométrie, ventilation, température ...), établissement et ajustement de la ration alimentaire des animaux, maîtrise de la technique du gavage, observation du comportement des animaux, gestion du nettoyage et de la désinfection et gestion administrative.

#### **A prendre en compte :**

La création ou l'agrandissement d'un atelier palmipèdes nécessite la prise en compte de nombreux points :

#### **Que vais-je produire?**

des canards ou des oies prêts à gaver, des canards gras ou des oies grasses.

#### **Pour quel débouché?**

Est-ce que je vais m'orienter vers le circuit court avec de la vente directe ou du circuit long avec un débouché des animaux en relation avec un d'entreprise.

**Avec quelle main d'œuvre ?** Est suffisante, compétente et disponible le matin et le soir dans le cas d'un atelier de gavage.

#### **A partir des quelles ressources ?**

En élevage, est-ce que je dispose de surfaces suffisantes pour la création de parcours ?

#### **Et les bâtiments ?**

Quels aménagements prévoir ? Où mon projet va-t-il être implanté et quels sont les éléments de la réglementation à respecter ?

**Et la biosécurité ?**

Je sais en quoi cela consiste ? Je l'ai inclus dans mon projet ?

**Et le financement ?**

Les bâtiments et le cycle de production entraînent un besoin de financement. Est ce que je l'ai anticipé ?

**Aspects administratifs :****Comment calcule-t-on la taille de l'élevage ?**

Pour les palmipèdes à foie gras, on n'évalue pas la taille de l'élevage en têtes mais en équivalents.

Les effectifs de tous les ateliers de volailles et palmipèdes à foie gras sont cumulés pour définir la réglementation à laquelle l'élevage est soumis. La création ou l'agrandissement d'un atelier palmipèdes nécessite la prise en compte de nombreux points :

**Quelle réglementation environnementale s'applique selon la taille de l'élevage ?**

Voir la rubrique environnement /réglementation en élevage sur le site de la Chambre d'agriculture des Landes

<http://www.landes.chambre-agriculture.fr/environnement/reglementation-en-elevage/>

**Renseignements :**

POLE ELEVAGE – Chambre d'agriculture des Landes – tel 05 58 85 45 25

[elevage@landes.chambagri.fr](mailto:elevage@landes.chambagri.fr)